

FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

SESSION 2023 DOSSIER DE PRESENTATION ET D'INSCRIPTION

Strasbourg, le 10 octobre 2022

**Attention : date limite de
réception des inscriptions**

Madame la Présidente, Monsieur le Président
*(copie, pour leur information,
aux membres du Conseil d'administration)*

**15 décembre 2022 dans la
limite des places disponibles**

J'ai le plaisir de vous adresser par le présent courrier les documents de la session 2023 de la formation GRP. Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ces informations aux membres de votre association et en faire la publicité appropriée.

Cette formation s'adresse aux membres du Club vosgien amenés à conduire des groupes de randonneurs, déjà guides chevronnés, ou – potentiellement – futurs guides.

Le planning de la session 2023 s'organise comme suit :

- un pré-stage de deux jours, pour tous, à choisir parmi trois propositions : 27-28 février à Buhl (68) ; 4-5 mars à Saint-Dié (88) ; 11-12 mars à Lembach (67)
- une journée d'exercices sur le terrain, facultative, à choisir parmi trois propositions : samedi 1er avril Turckheim (68) ; dimanche 2 avril Hultheuse (57) ; mardi 4 avril, Pfaffenheim (68) ;
- un stage de 7 jours, du samedi 29 avril au vendredi 5 mai à Saint-Dié (88)
- un test probatoire, pour tous, le samedi 6 mai à Saint-Dié (88)

Le pré-stage. Le candidat choisit la date et le lieu parmi les trois options proposées. Le programme du pré-stage consiste à mieux connaître le Club vosgien, ses objectifs, ses structures ; à réfléchir et préciser les missions du guide ; à travailler les notions de base de la cartographie et de l'orientation. Et aussi, ce n'est pas à négliger, à déjà créer la convivialité entre les participants.

Le stage ne peut être suivi que par les candidats ayant participé à un pré-stage. Il se déroulera à Saint-Dié.

Le test probatoire, à l'issue du stage : le samedi 6 mai à Saint-Dié.

La rédaction d'un mémoire, dont le sujet est remis à la fin du test, à renvoyer dans les trois semaines.

L'obtention du **Brevet fédéral GRP** est liée à la présentation d'une attestation de suivi d'une **Formation PSC1** (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou d'une attestation **SST** (Sauveteur secouriste du travail), ces attestations (formation initiale ou recyclage) devront dater de moins de deux ans. Les candidats ne disposant pas de cette attestation sont invités à se rapprocher au plus tôt des organismes de formation (par exemple sur Internet en tapant « PSC1 » sur un moteur de recherche.) Prévoir 70 € environ pour une formation de dix heures.

La journée de clôture de la session et de **remise des brevets** aux lauréats aura lieu le dimanche 24 septembre 2023 (date et lieu seront confirmés ultérieurement).

Enfin, chaque candidat fournira un **certificat médical** de non contre-indication à la randonnée pédestre en moyenne montagne.

Les règles sanitaires en vigueur lors des différentes étapes de la formation, seront appliquées.

La formation GRP est réservée aux personnes encadrant déjà des randonnées ou futurs guides du Club vosgien. À cet effet, nous demandons que chaque fiche d'inscription soit validée par le-la Président-e de l'association « Club vosgien » à laquelle adhère le candidat.

Je ne saurais trop vous recommander de vous assurer que les candidats que vous inscrivez sont motivés, qu'ils ont les aptitudes pour suivre cette formation et conduire un groupe de randonneurs et enfin qu'ils s'engagent à être actifs dans votre association.

Coût de la session : 660 €. Notez que la quasi-totalité des frais d'inscription demandés couvrent les frais d'hébergement et de restauration. Les hébergements sont en pension complète, en chambre double (le supplément single est à la charge du stagiaire). Il n'est pas prévu d'assurance individuelle annulation, possibilité à chacun d'en souscrire une s'il le souhaite. Dans le cas d'un désistement à moins d'un mois d'un stage ou pré-stage, les frais facturés par l'hébergeur resteraient à la charge du stagiaire. *Voir plus loin le détail du budget.*

Les inscriptions, accompagnées du règlement, doivent être adressées au secrétariat de la Fédération du Club vosgien avant le **15 décembre 2022**. Vous trouverez le formulaire individuel ci-joint. Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée et **dans la limite des places disponibles**. Le cas échéant, au-delà de trente-quatre inscrits pour cette session, une liste d'attente sera établie.

Si un nombre total de trente inscrits n'est pas atteint, le Comité de pilotage prendra les dispositions nécessaires.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments dévoués.

*Alain Ferstler
Président de la fédération*

*Affaire suivie par Marisa Duminil
Coordinatrice de la formation*

Pièces jointes :

La formation GRP ; pourquoi et pour qui ?

Descriptif de la session 2023

Formulaire individuel d'inscription (incluant le certificat de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et à la fonction de guide de randonnée pédestre en moyenne montagne)

FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

FORMATION GRP POURQUOI ET POUR QUI ?

Le rôle du *guide de randonnée* ne se limite pas simplement à montrer le chemin à un groupe de marcheurs. Il implique différentes qualités d'organisation, de responsabilité, d'orientation, d'animation, qu'il importe de bien maîtriser.

LE GUIDE, RESPONSABLE

Dès lors qu'il prend la tête d'un groupe, le guide doit être conscient qu'il en devient le responsable : *la notion de responsabilité a pris ces dernières années, une importance accrue*.

Il est capital qu'il connaisse bien les limites de sa responsabilité, ce qu'il peut, ce qu'il doit faire ou ne pas faire. Dans ce cadre, ses meilleures garanties seront de savoir bien préparer et bien conduire sa randonnée, en maîtriser les différents aspects : praticabilité de l'itinéraire, adaptation aux possibilités du groupe, équipement, nutrition, météo... et bien sûr, comportement à adopter, surtout en cas d'incident.

LE GUIDE, TECHNICIEN DU TERRAIN

Même si, *a priori*, il connaît bien son territoire et son parcours, il est capital que le guide maîtrise parfaitement la lecture de carte, l'orientation, l'utilisation de la boussole... indispensables en toutes circonstances.

LE GUIDE, LEADER ET ANIMATEUR

La randonnée ne se limite pas à marcher. Elle prend en compte les multiples richesses de la nature et du patrimoine. En même temps qu'il s'attache à créer une saine ambiance, le guide de randonnée sait exploiter l'environnement –

lecture du paysage, faune, flore, histoire, etc. – afin d'enrichir sa sortie et la rendre plaisante et instructive, à la satisfaction de tous.

OBJECTIF QUALITE

Traditionnellement, le CLUB VOSGIEN véhicule une forte image de qualité. Son plus beau fleuron est constitué par son réseau de sentiers dont la densité et la qualité du balisage sont sans égales et unanimement reconnues. Ce succès n'a pu être obtenu que grâce à *la charte de balisage* qui, appliquée par l'ensemble des associations « CLUB VOSGIEN », offre au randonneur, partout où il se trouve, de nombreux itinéraires, bien entretenus et bien signalés de manière claire et cohérente.

De la même façon, dans la perspective de développer un véritable « *art CLUB VOSGIEN* » de *préparer et conduire une randonnée*, la Fédération met *cette formation GRP* à la disposition de ses associations adhérentes.

Animée par des formateurs compétents, la formation GRP aborde les différents domaines évoqués plus haut.

Elle ne s'adresse pas uniquement aux nouveaux et futurs guides. Les guides plus chevronnés y trouveront aussi matière à remettre à jour et parfaire leurs connaissances.

LA FORMATION GRP DU CLUB VOSGIEN EST « AGREEE FERP »



Lors de la conférence d'octobre 2013 (à Vršac, en Serbie), la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre (FERP) a donné son agrément au processus de formation des guides du Club vosgien. L'agrément a été renouvelé début 2019,

pour 5 années.

La FERP regroupe plus de soixante associations de randonneurs.

Pour en savoir davantage, reportez-vous :

- à la revue « *Les Vosges* » 3/2014
- au site web de la FERP : www.era-ewv-ferp.com (onglet « Programmes » « Walk leader »)

Le programme de la FERP « Walk Leader » propose aux organisations membres d'obtenir l'agrément de leur programme de formation d'animateurs bénévoles de randonnée pédestre.

À cet effet, un référentiel a été élaboré par la FERP qui liste tous les critères aboutissant à l'obtention de cet agrément.

Ce référentiel définit des standards européens de qualité, concernant les randonnées guidées ainsi que leur animation.

La FERP vérifie la conformité du programme de l'organisation et, le cas échéant, délivre un agrément, valable cinq années.

FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

SESSION 2023 – ORGANISATION, CONTENU, PLANNING**Le pré-stage (2 jours)**

Programme : le CLUB VOSGIEN, ses objectifs, ses structures ; rôle et missions du guide ; notions de base de la cartographie et de l'orientation ; travaux pratiques sur le terrain.

Le candidat choisit la date et le lieu parmi les trois pré-stages proposés ; par sécurité, il exprime aussi un second choix.

1 – lundi 27 février (10 h) au mardi 28 février 2023 (18 h) à Buhl (68)

2 – samedi 4 mars (10 h) et dimanche 5 mars 2023 (18 h) à Saint-Dié (88)

3 – samedi 11 mars (10 h) et dimanche 12 mars 2023 (18 h) à Lembach (67)

Le stage (7 jours)

Il est réservé aux personnes ayant suivi un pré-stage

Programme : Législation, responsabilités civile et pénale – Cartographie, orientation – Travaux pratiques sur le terrain – Rallye d'orientation – Préparation et conduite d'une randonnée – Equipement et sécurité – Nutrition – Météo – Lecture de paysage – Patrimoine historique – Géologie – Faune – Botanique – Sylviculture

du samedi 29 avril (14 h) au vendredi 5 mai 2023 (18 h) à Saint-Dié (Vosges). Notez que l'hébergement va jusqu'au samedi 6 mai, matin

Le test probatoire

Il se déroule à Saint-Dié (88), **le samedi 6 mai 2023 de 7 h 30 à 18 h**

Le mémoire

Dès la fin du test probatoire, le candidat reçoit un sujet de mémoire. Celui-ci devra être rédigé et renvoyé au secrétariat de la Fédération dans un délai de trois semaines,

Date limite de réception des mémoires rédigés : le samedi 27 mai 2023

Prérequis – La formation « PSC1 » ou « SST »

Le candidat devra présenter, au plus tard au début du stage, une attestation de suivi d'une **Formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)** ou d'une attestation **SST (Sauveteur secouriste du travail)**, ces attestations (formation initiale ou recyclage) devront dater de moins de deux ans. Si vous ne disposez pas de cette attestation, vous pouvez vous rapprocher des organismes de formation (par

exemple sur Internet en tapant « PSC1 » sur un moteur de recherche.) Prévoir 70 € environ pour une formation de dix heures¹.

Coût

Frais de dossier (incluant le matériel pédagogique et les frais d'organisation)	60 €	
Pré-stage	Hébergement du stagiaire	90 €
	Hébergement et déplacements des animateurs	25 €
Stage	Hébergement du stagiaire	505 €
	Hébergement et déplacements des animateurs	40 €
Frais et participations diverses (y compris reversement fédération...)	-60 €	

Total : **660 €**

L'hébergement est en chambre double (l'éventuel supplément single est à régler par vos soins directement à l'hébergeur). *Il n'est pas prévu d'assurance individuelle annulation.* Dans le cas d'un désistement à moins d'un mois du début d'un stage ou pré-stage, les frais facturés par l'hébergeur resteraient à votre charge.

Inscription

Le formulaire d'inscription (*ci-joint*) doit être validé par le-la Président-e de votre association CLUB VOSGIEN.

N'oubliez pas le certificat médical.

*Merci de renvoyer le dossier d'inscription au plus tôt
et de toute façon avant le 15 décembre 2022*

¹ Pour votre information, l'Association des secouristes sauveteurs de la Robertsau nous a toujours réservé le meilleur accueil, allant jusqu'à organiser des stages spécifiques pour les candidats guides du Club vosgien. Ses coordonnées : 2 Rue Mélanie – 67000 Strasbourg – chrisecc@club-internet.fr



Attention : date limite de
réception des inscriptions
15 décembre 2022, dans la
limite des places disponibles

FEDERATION DU CLUB VOSGIEN

7 Rue du Travail – 67000 Strasbourg
03 88 32 57 96 – info@club-vosgien.com

FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA SESSION 2023

Merci de remplir complètement et lisiblement toutes les rubriques.

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
.....
TELEPHONE : COURRIEL : @
NE(E) LE : A : PROFESSION :
SI EN RETRAITE, METIER EXERCE AUPARAVANT :

ASSOCIATION CLUB VOSGIEN :
NOM ET PRENOM DU PRESIDENT :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
.....
TELEPHONE : COURRIEL : @

Pour le pré-stage, je choisis parmi les trois propositions ci-dessous. Je mentionne aussi un 2nd choix qui me conviendrait également (au cas où le premier pré-stage choisi serait surchargé ou... annulé)

JE CHOISIS UN PRE-STAGE

- A : 27 février-28 février à Buhl (68)
- B : 4-5 mars à Saint-Dié (88)
- C : 11-12 mars à Lembach (67)

JE MENTIONNE UN SECOND CHOIX

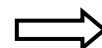
- A : 27 février-28 février à Buhl (68)
- B : 4-5 mars à Saint-Dié (88)
- C : 11-12 mars à Lembach (67)

Le **stage** a lieu **du samedi 29 avril (14h) au samedi 6 mai 2023 (18h)**, le dernier jour étant consacré au test probatoire.

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical de non contre-indication est requis. Il est à demander à votre médecin et atteste de votre aptitude à la pratique de la randonnée pédestre et à la fonction de guide de randonnée en moyenne montagne. Votre médecin peut pour cela utiliser l'imprimé ci-joint.

Pensez à remplir le verso !



Vérifiez que votre dossier comporte toutes les informations requises, en particulier celles-ci :

- J'ai indiqué deux choix différents pour le **pré-stage**.
- J'ai noté la date du **stage** à La Bolle (Saint-Dié-des-Vosges) – du **samedi 29 avril (14 h) au samedi 6 mai 2023 (18 h)**
- J'ai noté la date du **test probatoire** : le **samedi 6 mai (7 h 30 à 18 h) à Saint-Dié (88)**
- Je fournirai mon attestation **PSC1** (Prévention et Secours civiques de 1^{er} niveau) ou **SST** (Sauveteur secouriste du travail) de moins de 2 ans, au plus tard le premier jour du stage.
- J'ai bien noté que le **mémoire**, dont le sujet me sera remis le jour du **test**, est à renvoyer au secrétariat de la Fédération dans les trois semaines. Date limite de réception = **samedi 27 mai 2023**.

Hébergement : il est important pour la qualité de vie en groupe que les stagiaires logent sur place et profitent des infrastructures offertes sur le site. En tout état de cause, il n'est pas prévu de ristourne pour les personnes qui ne logeraient pas sur place.

L'hébergement se fait en chambre double. Si vous souhaitez faire chambre commune avec un-e autre stagiaire inscrit-e à la même session, merci de l'indiquer ici. Demandez à l'autre personne de le mentionner également.

- Je souhaite partager la chambre avec (indiquez le nom de la personne)

D'autre part, une chambre individuelle peut être envisagée selon les disponibilités de l'hébergeur (elle n'est toutefois pas garantie). Le supplément demandé par le prestataire est alors intégralement à votre charge. Pour votre information, à Saint-Dié, ce supplément est de 19 € par nuit.

- Je préférerais une chambre individuelle et je réglerai le supplément directement auprès de l'hébergeur. Si vous souhaitez anticiper votre arrivée et/ou retarder votre départ, merci de traiter avec l'hébergeur, et de lui régler directement les sommes correspondantes.

JE REGLE (cochez l'option choisie) le montant de l'inscription (**660 €**) :

- Par chèque ci-joint, à l'ordre de la **Fédération du Club vosgien**
- Par virement à : **Fédération du Club vosgien** (joignez une copie d'écran de l'ordre de virement et mentionnez votre nom + formation GRP 2022 dans le champ de commentaire de l'ordre de virement)
IBAN : FR76 1470 7500 0606 1937 2793 319 **BIC : CCBPFRPMTZ**

Date et signature du/de la Président/e : Date et signature du candidat :
(ou de son délégué)

Vous recevrez par courriel un accusé de réception. Les inscriptions sont classées selon leur ordre d'arrivée au siège de la fédération jusqu'à la date limite et dans la mesure des places disponibles (une liste d'attente est éventuellement ouverte). Courant janvier 2023, vous recevrez par courriel une convocation pour le pré-stage. S'il arrivait que vous n'ayez rien reçu le 31 janvier, merci de bien vouloir vous manifester auprès du secrétariat de la fédération.

- Conservez une copie
de votre dossier d'inscription
(ce document tient lieu
de pièce comptable)
- Un reçu des sommes versées
vous sera envoyé dès
la fin de la session

FORMATION GRP DES GUIDES DE RANDONNEE PEDESTRE

**CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DE LA RANDONNEE PEDESTRE ET A LA
FONCTION DE GUIDE DE RANDONNEE PEDESTRE EN
MOYENNE MONTAGNE**

Je soussigné(e), Docteur en médecine

certifie que M. / Mme

Nom : Prénom :

Né(e) le :

ne présente pas de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne ;

ne présente pas de contre-indication à la fonction de guide de randonnée pédestre.

Cachet du médecin

Date et signature

Le randonneur pédestre en moyenne montagne est amené à marcher à cadence soutenue (rythme en terrain plat = 4 à 5 km/h) jusqu'à 8 h par jour, avec un dénivelé positif cumulé pouvant atteindre 1 200 mètres, en portant un sac à dos chargé de 8 kg. (L'altitude ne dépasse pas 2 000 mètres.)

Le guide de randonnée est un randonneur accomplissant une formation théorique et pratique, dispensée par la fédération du Club vosgien, d'environ 80 h ; il est appelé à encadrer et guider un groupe de randonneurs.